SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE

AMENAGEMENT D'UN POINT D'INFORMATION (KIOSQUE ET PANNEAUX) AU NIVEAU DU PARKING DE BIMONT

DOSSIER SITE CLASSE

FEVRIER 2016

COMMUNE DE SAINT-MARC-JAUMEGARDE

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

LE BARRAGE DE BIMONT

PLAN DE SITUATION

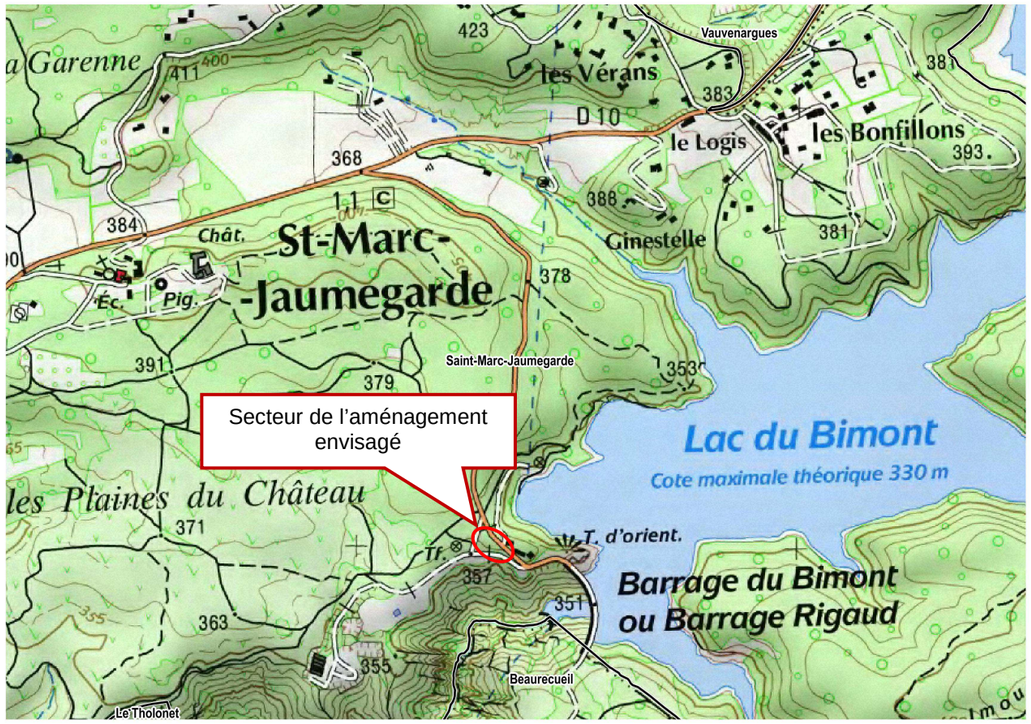

PREAMBULE

Le barrage de Bimont va faire l'objet d'importants travaux de rénovation à partir du printemps 2016, pendant 3 ans. Compte tenu de l'importante fréquentation du site (200 000 visiteurs par an environ) et du fait que l'accès aux chemins de randonnée via la crête du barrage sera momentanément interdit, la Société du Canal de Provence, maître d'ouvrage des travaux, et le Grand Site Sainte Victoire, gestionnaire du site Saint Victoire, ont décidé d'aménager un point d'information permettant aux visiteurs d'être informés du planning des travaux et de leur proposer le cas échéant des circuits de randonnées alternatifs.

Le point d'information consisterait en un kiosque, géré par le Grand Site Saint Victoire, et des panneaux d'information, situés aux abords du parking de Bimont, avant l'entrée du site d'exploitation du barrage.
L'objet du présent dossier est de décrire l'aménagement de cette aire d'information et d'évaluer son incidence paysagère. Ces travaux sont soumis à déclaration préalable, déposée au service urbanisme de la Commune de Saint-Marc-Jaumegarde.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE 2
LES CARACTERISTIQUES DU PERIMETRE D'ETUDE 4
LE PROJET 4
IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE 7
LE PLANNING PREVISONNEL DES TRAVAUX 7
SYNTHESE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 7
ANNEXES 8

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

LES CARACTERISTIQUES DU PERIMETRE D'ETUDE

Le site du barrage de Bimont

Le barrage de Bimont a été construit entre 1946 et 1952, pour renforcer l'alimentation en eau de la région d'Aix-en-Provence.
C'est un ouvrage de génie civil remarquable et de grande ampleur, avec une voute en béton de 87 m de haut et 180 ml en crête.
Le barrage est exploité par la Société du Canal de Provence (SCP), au travers d'une concession régionale. Autour du barrage, des logements de fonction et divers locaux techniques ponctuent l'environnement boisé. Le parking attenant au site d'exploitation du barrage est le point de départ de nombreux circuits de randonnée, permettant de rejoindre, entre autres, le sommet de la Montagne Sainte Victoire.

Le barrage lui-même, avec celui de Zola, situé quelques kilomètres en aval, est un site classé des « Barrages de Bimont et de Zola » (décret du 18 octobre 1973), qui est lui-même inclus dans le site classé de « la montagne Sainte-Victoire ».

La Montagne Sainte Victoire

La Montagne Ste Victoire constitue la toile de fond classique du paysage aixois et ses sites immortalisés par Cézanne sont connus du monde entier.
Le classement de la montagne Ste Victoire date du décret du 15 septembre 1983 et englobe une superficie de plus de 6 000ha qui vient unifier et compléter les mesures de protection antérieures plus ponctuelles en prenant en compte la notion d'unité de paysage, de vision proche et lointaine depuis les zones d'approche.

La montagne Ste Victoire est une chaîne calcaire s'étendant sur dix kilomètres avec des altitudes variant de 900 à 1003 m au point culminant, dressée sur un socle constitué par le plateau du Cengle.
Le massif est entouré de collines boisées, vallons, plateaux, terres agricoles constituant un espace naturel en continuité avec les falaises.

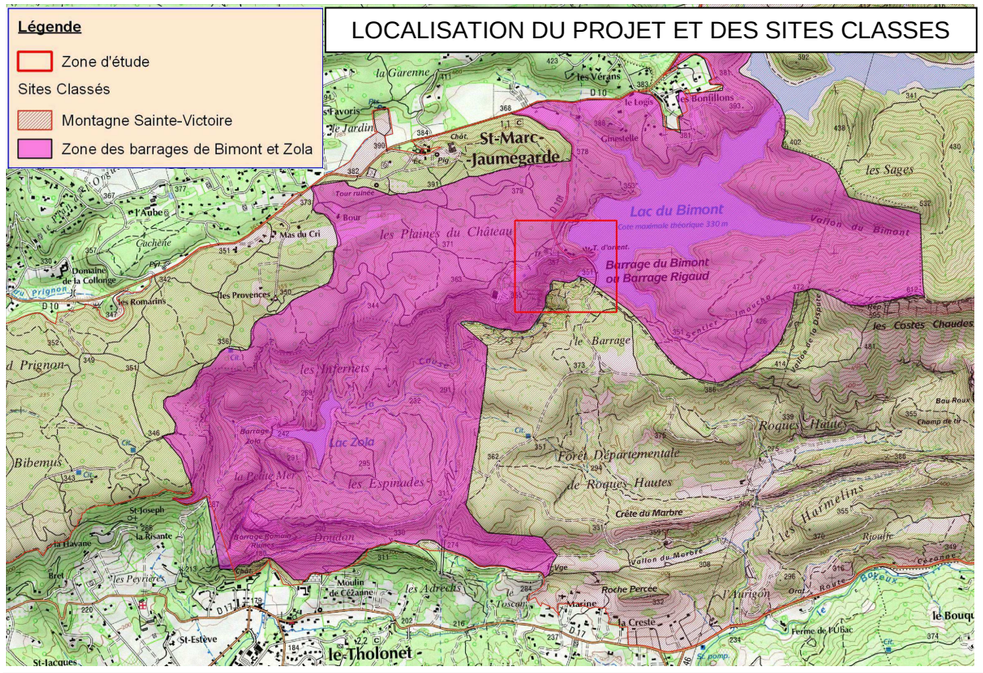

LE PROJET

La SCP est maître d'ouvrage d'un important projet de rénovation qui va concerner le barrage de Bimont et ses ouvrages annexes à partir du printemps 2016. Ce projet va durer 3 ans, et consiste à rénover la voûte de Bimont, réaliser une dérivation sur la falaise en aval du barrage, et à modifier quelques ouvrages servant à l'exploitation du site. Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier site classé examiné par la CNDPS du 25/06/2015 qui a obtenu un avis favorable.
Compte tenu de la grande fréquentation du site, en concertation avec le Grand Site Sainte Victoire, il a été décidé d'aménager un **point d'information aux abords du parking de Bimont**, avant l'entrée du site d'exploitation. Cette aire serait aménagée pour la durée des travaux (3 ans), afin d'informer les visiteurs sur le contenu et le déroulement du chantier en général, et plus particulièrement sur les circuits de randonnées praticables pendant la phase chantier. **Son implantation pourrait être pérennisée** si la fréquentation d'un point d'information à cet endroit en confirmait l'utilité.
La zone à aménager se situe sur la parcelle (AB0026) de propriété de la SCP, sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, à l'extrémité du parking de Bimont et juste avant le portail d'entrée sur le site du barrage.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

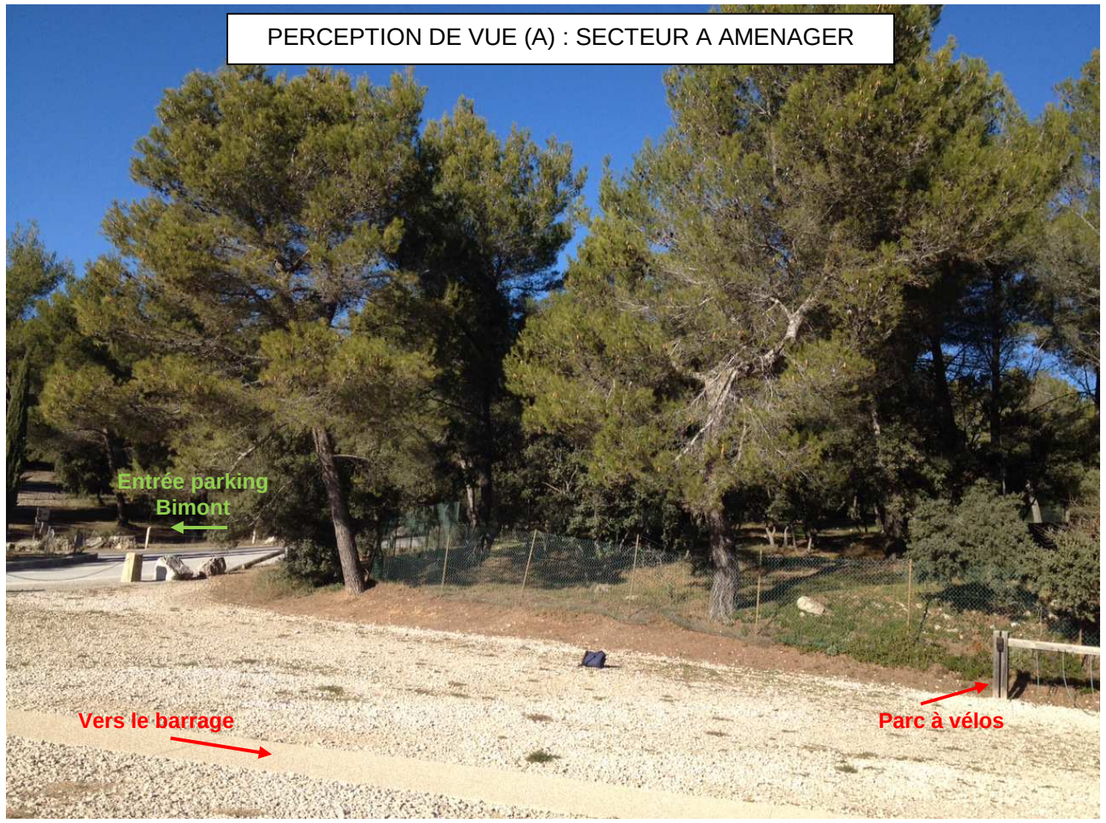

Il s'agit d'une zone rudéralisée, couverte de tout-venant (cf. perceptions A et B).
Des pins se situent en bordure de la clôture qui délimite le site d'exploitation SCP.
Un parc à vélos est aussi présent.

L'entrée du site d'exploitation (cf. perception B), qui permet de rejoindre la crête du barrage et ensuite les sentiers de randonnée, est marquée par un portail, à droite duquel se situent deux panneaux d'information du Grand Site Sainte Victoire. Un panneau SCP est également présent à l'entrée du site.

Pour laisser dégagée la vue sur le barrage et ses abords depuis la plateforme, il est envisagé d'installer la zone d'information (kiosque et panneaux) côté nord, de la manière suivante :

- Un **kiosque en bois** (dimensions 3.01 m de largeur x 6.21 m de longueur x 3.01 de hauteur) sera positionné sur des plots en béton de 18 cm de hauteur et couverts par une lisse en bois, dans la partie entre les deux pins aux abords du parking (cf. perception A, puis photomontage perception C).
  Ce kiosque est actuellement situé au Tholonet, sur le parking devant l'IRSTEA (cf. images en annexe). Le maire du Tholonet a donné son accord pour ce déplacement.
  Le kiosque dispose d'une rampe d'accès externe adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR), et est doté d'un banc sur le coté gauche.
  Les plans du kiosque sont joints à ce dossier (cf. annexe).
- Les **panneaux d'information** du Grand Site, situés sur le coté droit du portillon SCP, seront remplacés par du nouveau mobilier conforme au modèle que le Conseil General va adopter à partir de 2016 (cf. images en annexe) et seront déplacés sur l'aire à la droite du kiosque, actuellement occupée par le parc à vélos. Des panneaux additionnels se rajouteront pour informer le public des travaux en cours, de l'histoire du barrage etc.
  Au total 8 panneaux au format A0 paysage (dont 1 seul avec le profil de la Saint Victoire en partie haute) sont prévus :
  - 3 recto avec des affiches du Grand Site Saint Victoire (informations sur le Site, cartes des parcours de randonnée etc.)
  - 5 (dont 2 recto et 3 recto-verso) avec des informations fournies par la SCP, concernant l'histoire du barrage, les travaux en cours etc.
- Afin de faciliter l'**accès des personnes à mobilité réduite** au secteur du kiosque et des panneaux, le mélange terre pierre autorisé par l'ABF lors de l'aménagement de l'esplanade, sera broyé (uniquement à partir de matériaux pris sur place, de même teinte, compactés et sans liant) afin d'obtenir une granulométrie plus fine tout en conservant l'aspect naturel, les graines en place repoussant vite. Ceci permettra un accès plus aisé des poussettes et des fauteuils roulants.
- Le **parc à vélos** sera déplacé sur l'aire à gauche du kiosque, plus proche de l'entrée du parking ;
- Le **panneau SCP** actuellement situé sur un poteau à la droite du portillon du centre d'exploitation sera déplacé sur le grillage à côté du portillon, afin de dégager la vue sur le barrage à travers la végétation.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Les travaux visent à améliorer l'aspect du site et à faciliter l'accueil des visiteurs :

- Le déplacement des panneaux situés à l'entrée du site d'exploitation SCP permettra de dégager la vue sur le barrage et ses abords.
- Le kiosque, réalisé en bois de pin, même essence que les arbres qui l'entourent, s'intègre discrètement dans le paysage. Kiosque et panneaux permettront d'informer les visiteurs à la fois sur le site Sainte Victoire et les itinéraires de randonnées ainsi que sur les travaux du barrage.

Ces aménagements ne seront pas visibles depuis les sentiers qui montent vers la Sainte Victoire, ni depuis le barrage. Le lieu de perception principal de l'aire aménagée sera le parking et l'entrée du site d'exploitation.

L'impact sur le paysage des sites classés de « La Montagne Sainte Victoire » et des « Barrages de Bimont et Zola » est jugé comme négligeable.

LE PLANNING PREVISONNEL DES TRAVAUX

Les travaux d'aménagement de l'aire d'information sont prévus pour le printemps 2016, idéalement avant le début de travaux sur la crête du barrage (prévus pour avril 2016). La durée des travaux est estimée à une semaine environ : deux jours pour l'installation du kiosque, et deux à trois jours pour le déplacement du parc à vélos et l'installation des panneaux. Ces derniers pourraient être sujets à un délai de fabrication qui impliquera une installation avec quelques semaines de retard par rapport au reste de l'aménagement.

SYNTHESE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

En application du décret du 9 avril 2010, le présent dossier comporte une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 (directive Habitat, directive Oiseaux). Le présent projet est situé à l'intérieur de deux sites Natura 2000 :

- FR9301605 Zone Spéciale de Conservation « Montagne Ste Victoire»
- FR9310067 Zone de Protection Spéciale « Montagne Sainte Victoire »

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est joint à ce dossier.

INCIDENCE DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000

Le projet d'aménagement d'une aire d'information au niveau des abords du parking de Bimont concerne uniquement une aire rudéralisée. Les travaux n'engendreront donc pas de destruction d'habitats d'espèces.
La phase chantier aura une durée d'une semaine environ. Les travaux ne vont pas générer plus de bruit que la circulation courante du parking attentant. Le dérangement des espèces d'intérêt communautaire (oiseaux en l'occurrence) sera donc négligeable.

CONCLUSION

Compte tenu de la nature des travaux, de leur courte durée, et du fait qu'ils concernent uniquement une zone rudéralisée, le projet ne porte pas atteinte à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les sites Natura 2000 de la Montagne Sainte Victoire ont été retenus au titre des Directives Habitats et Oiseaux.

SITUATION DU PROJET - SITES NATURA 2000

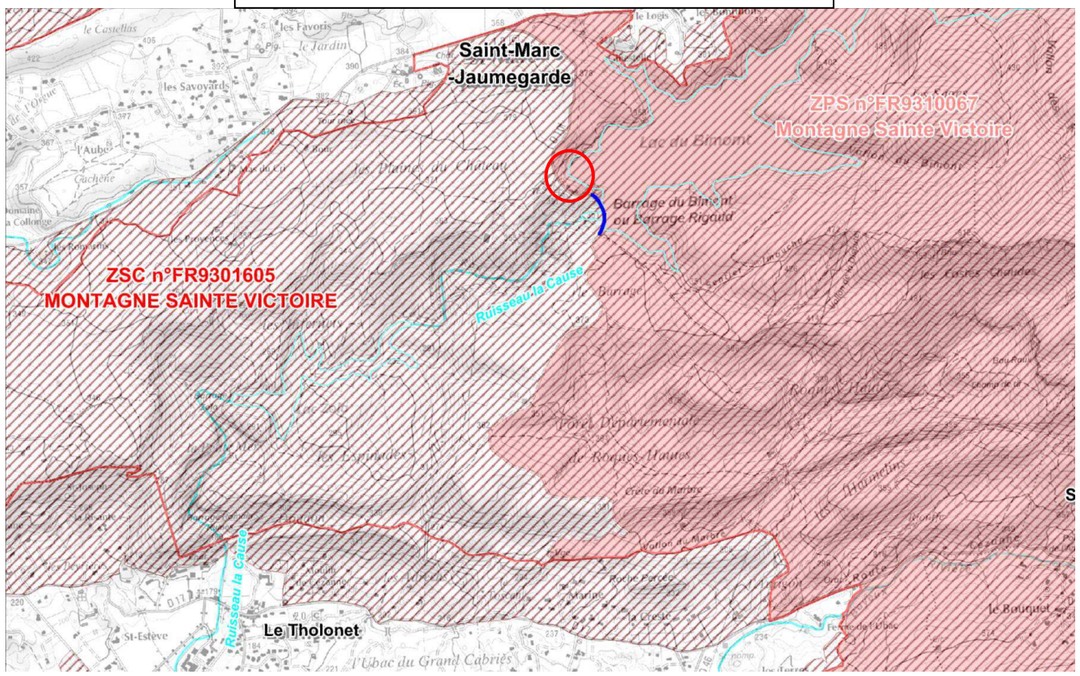

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

ANNEXES

VUE DU PROJET EN PLAN

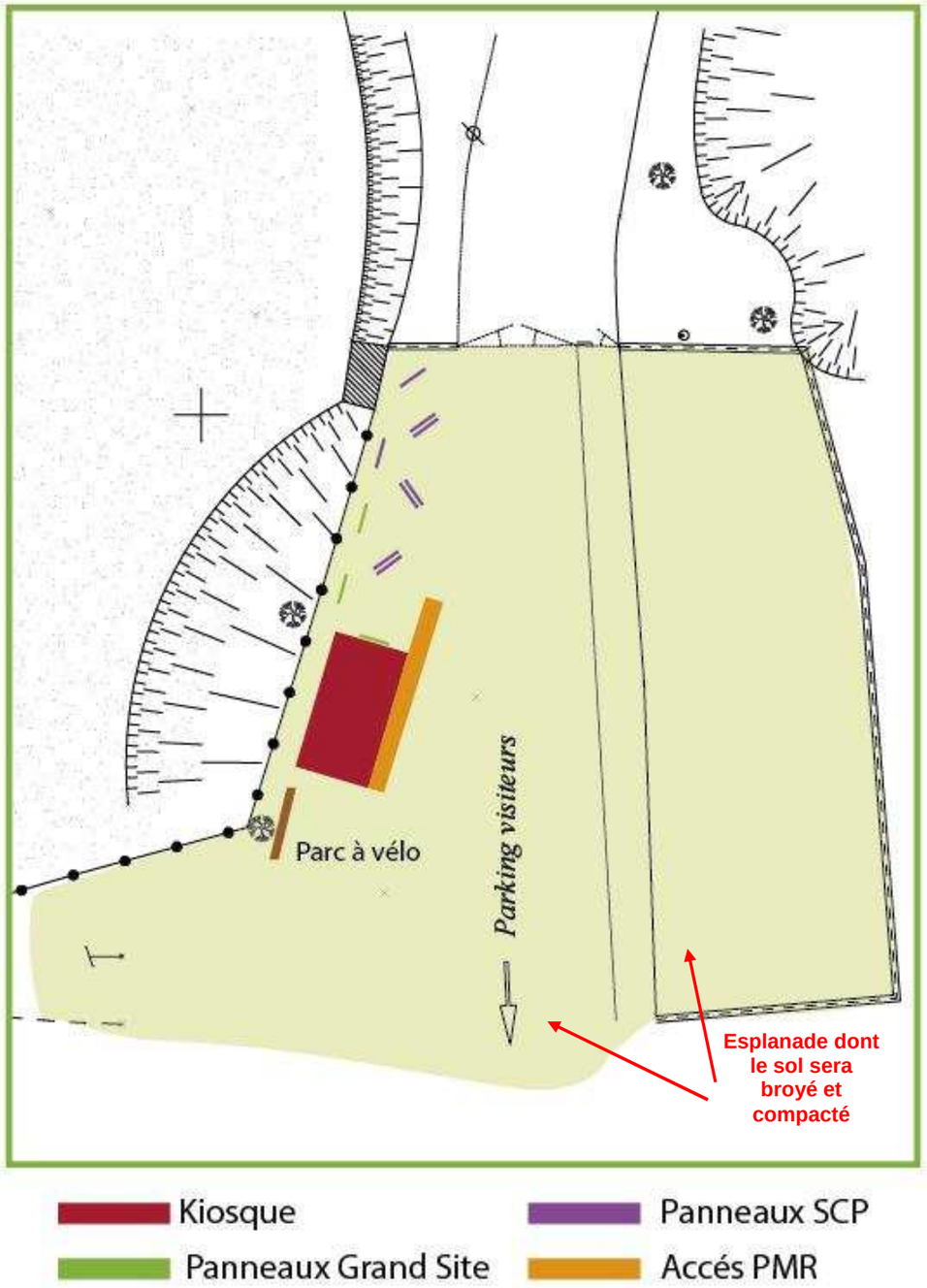

PLAN FACADE - ACCUEIL

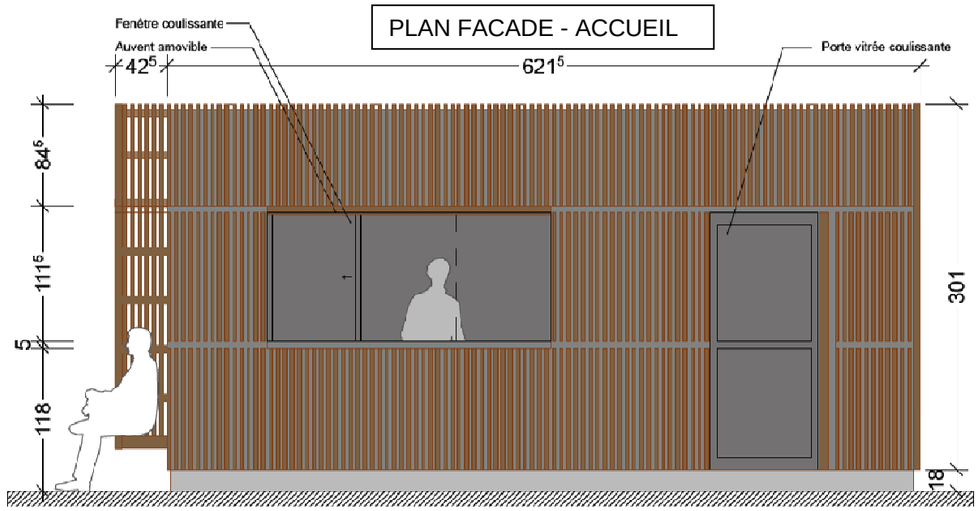

PLAN FACADE - GAUCHE

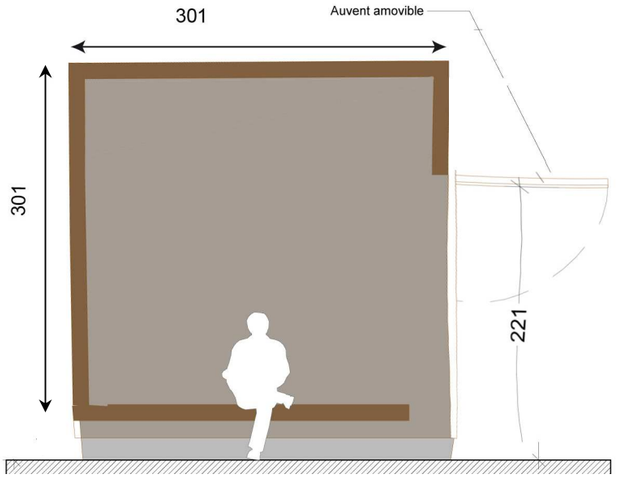

PLAN FACADE DROITE

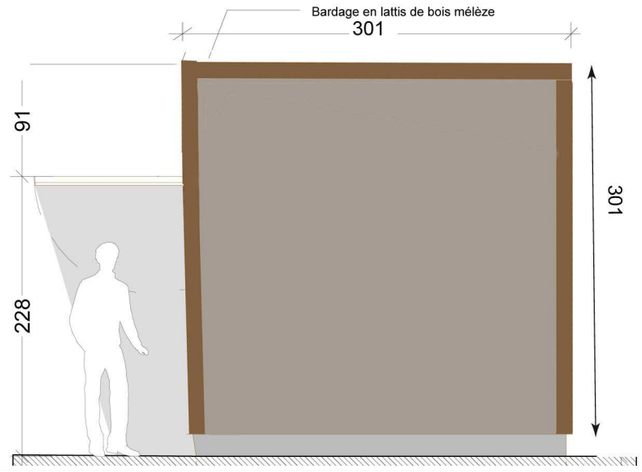

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022

IMAGES DU KIOSQUE ACTUELLEMENT AU THOLONET

IMAGE DU NOUVEAU MOBILIER – PANNEAUX FORMAT A0

Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022